

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE AHUNTSIC

L'harmonie, j'y tiens et j'y travaille

Le matin et le midi, j'arrive à l'heure.

À l'annexe :

1. J'arrive dans la cour à partir de 7 h 53, lorsque les enseignants surveillent.
2. La cloche sonne à 7 h 56 et je me place immédiatement en rang en silence.
3. Après le dîner, la surveillance est à 12 h 49 et j'entre à 12 h 54.

Au pavillon principal :

4. J'arrive dans la cour à partir de 7 h 53, lorsque les enseignants surveillent.
5. La cloche sonne à 8 h 1 et je me place immédiatement en rang en silence.
6. Après le dîner, la surveillance est à 12 h 54, et j'entre à 12 h 59.

Si je suis en retard, je dois me présenter au secrétariat pour obtenir un billet.

7. À partir du 3^e retard non motivé, il y aura un mot dans l'agenda.
8. Au 5^e retard non motivé, il y aura une retenue avec la direction.
9. **Pour les élèves qui prennent l'autobus scolaire, un bon comportement est requis sinon les conséquences peuvent mener à un retrait de service.**

34. Je respecte les espaces de jeux extérieurs.
35. Je respecte la nature dans la cour d'école.
36. Je laisse par terre les petits copeaux de bois.
37. Je veille à la propreté de mon école.
38. Je dépose les matières recyclables ou compostables dans les bacs verts ou les bacs de compost.
39. Je jette mes déchets non recyclables à la poubelle.
40. Je m'engage à remettre le matériel emprunté en bon état. (Livres, ordinateurs, cahiers, objets de la cour d'école, accessoires et costumes en art dramatique, etc.)
41. Lorsque je vais à la toilette, j'actionne la chasse d'eau et je jette les papiers à main à la poubelle avant de partir.

Vol, vandalisme, activation de l'alarme incendie

42. Je comprends que les vols, les bris, l'activation malveillante de l'alarme incendie ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons en assumer les conséquences et pourrons rembourser des coûts liés à de tels gestes.

10. J'apporte des collations saines.
11. Il est interdit de manger de la gomme ou de la malbouffe et de partager sa nourriture (allergie).
12. Je règle mes conflits de façon pacifique (se calmer, se parler, chercher et trouver une solution). En cas de problème, j'avise un adulte.
13. Je ne bouscule personne.
14. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je vais prendre mon rang en silence immédiatement.
15. Je me déplace calmement et en silence à l'intérieur de l'école.
16. Je circule à droite dans les corridors et les escaliers de l'école.
17. Lorsque je m'adresse à un adulte, je le vouvoie (je dis vous) et je dis madame, monsieur.
18. J'utilise un langage correct et poli avec tout le monde.
19. Je dis non à l'intimidation et j'accepte l'autre, peu importe sa différence.

Toute agression physique ou verbale mènera à des mesures disciplinaires.



20. J'utilise mon code d'autocorrection et les stratégies d'écriture et de lecture.
21. J'adopte une attitude positive et je suis persévérant devant les difficultés.
22. Je m'applique dans le travail demandé en classe.
23. Je fais bien mes leçons et mes devoirs et les remets à temps.
24. Le plagiat lors des travaux ou examens est interdit.
25. J'ai tout mon matériel pour apprendre.
26. Pour les absences prolongées (ex. voyage), mes parents avisent le secrétariat. L'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail à l'enfant.
27. Je porte des vêtements propres et des accessoires sans message violent, raciste ou vulgaire.
28. Mes vêtements couvrent le ventre, la poitrine, le dos et les cuisses. Les camisoles ou robes avec bretelles « spaghetti » sont interdites.
29. Pour l'éducation physique, je porte une tenue appropriée : un t-shirt, un short ou un pantalon de sport et des souliers de course. Les élèves de 2^e et de 3^e cycle doivent se changer après leur cours.
30. En tout temps, je porte des chaussures à mes pieds, les « gougounes » sont interdites.
31. Je retire mon couvre-chef avant d'entrer dans les locaux.
32. Les cellulaires doivent être éteints et rangés en tout temps à l'école.
33. Les jeux et les objets électroniques sont interdits, ils seront confisqués et par la suite, rendus à mes parents. L'école n'est nullement responsable des objets perdus ou volés.

ATTENTION

Pour tout manquement au code de vie, il y a des conséquences :

1. Mon enseignant ou un intervenant de l'école me remet un billet jaune que je dois faire signer par mes parents et le rapporter à mon titulaire. Les intervenants peuvent m'enlever des privilèges, demander des travaux communautaires ou une réparation, me donner une retenue, une réflexion qui sera à faire signer par mes parents.
2. Si les difficultés persistent, la direction pourrait prendre d'autres mesures, selon la problématique.